

Conseil Municipal du vendredi 30 juillet 2020 à 19h30

Appel de l'ensemble des conseillers,

- **DCM 2020/37 : Vote du huis clos** du fait des consignes liés à l'épidémie du covid-19.

Délibération votée sans abstention ni vote contre.

- **DCM 2020/38 : Approbation des comptes de gestion 2019 pour le budget principal et les budgets annexes : écoquartier, eau et assainissement et station service.**

Le conseil municipal a approuvé les comptes de gestion des différents budgets cités ci-dessus pour l'exercice 2019 sans observation ni réserve.

- **DCM 2020/ 39, 40, 41 et 42 : Vote des comptes administratifs 2019**

Le conseil municipal sous la présidence d'Alain Détolle, délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2019, dressés par la maire Catherine Moulin, après avoir constaté aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

Compte administratif principal : DCM 2020/39

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Résultat
	561 023, 89	801 243,56	+ 240 219,67
Investissement :	1 243 315,43	1 281 328,36	+ 38 013,02
Ensemble :	1 804 339,23	2 082 571,92	+ 278 232, 69

Compte administratif Eau & Assainissement : DCM 2020/40

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Résultat
	109 236,33	201 438,35	+ 92 202,02
Investissement :	240 196,81	264 862,35	+ 24 665,54
Ensemble :	349 433,14	466 300,70	+ 116 867,56

Compte administratif Écoquartier : DCM 2020/41

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Résultat
	59 317,53	59 316,96	- 0,57
Investissement :	62 524,55	73 698,91	+ 11 174,36
Ensemble :	121 842,08	133 015,87	+ 11 173,79

Compte administratif station service: DCM 2020/42

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Résultat
	213 716,19	184 387,99	- 29 328,20
Investissement :	178 166,44	176 770,44	- 1 396,00

Ensemble : 391 882,63 361 158,43 - 30 724,20 *

* Ce résultat correspond au stock de carburant de fin 2018

Compte administratif CCAS : Délibération du conseil d'administration du CCAS

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Résultat
	5 507,36	7 332,06	+ 1824,70

Affectation des résultats :

- DCM 2020/43 : Affectation des résultats 2019 au budget principal 2020 :

001 déficit d'investissement : - 98 317,28

002 excédent de fonctionnement : + 240 219,67

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0 ,00

- DCM 2020/44 : Affectation des résultats 2019 au budget eau & assainissement 2020 :

001 excédent d'investissement : + 169 067,78

002 excédent de fonctionnement : + 98 202,02

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0 ,00

- DCM 2020/45 : Affectation des résultats 2019 au écoquartier 2020 :

001 excédent d'investissement : + 11 174,36

002 déficit de fonctionnement : - 0,57

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0 ,00

- DCM 2020/46: Affectation des résultats 2019 au budget station-service 2020 :

001 déficit d'investissement : - 1 396,00

002 déficit de fonctionnement : - 29 328,20

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0 ,00

- Affectation des résultats 2019 au budget CCAS 2020 par les membres du CCAS

002 excédent de fonctionnement : + 1 824,70

Vote des budgets prévisionnels 2020 :

- DCM 2020/47 budget principal

- DCM 2020/48 eau & assainissement

- DCM 2020/49 écoquartier

- DCM 2020/50 station-service

- DCM 2020 CCAS

Délibérations votées sans abstention ni vote contre.

-DCM 2020/51 : location de gîte à Archéoteck

Les fouilles archéologiques se poursuivront à Chatain du 1^{er} au 29 août 2020, le conseil accepte de louer le gîte d'étape à l'association Archéoteck pour l'hébergement de ses stagiaires, au même tarif que l'an dernier soit un montant de 1580,88 €, les taxes de séjour sont versées en plus selon le nombre de personnes. Madame Moulin ne prend pas part au vote, sa fille étant membre de l'association Archéoteck.

-DCM 2020/52 : refus du remplacement des compteurs communaux en état de marche par des compteurs linky.

Le conseil décide de retirer sa délibération DCM 2020/32 du 16 juin 2020 visée le 6 juillet 2020 qui actait la décision du conseil de refuser le changement des compteurs communaux en état de marche par des compteurs linky sur demande de la préfecture en date du 27 juillet 2020.

-DCM 2020/53 : Vente de masques par la régie des gîtes et du camping

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout des masques à la liste des produits vendus par la régie des gîtes et du camping et valide le prix de vente à 0,50 € le masque chirurgical.

-DCM 2020/54 : Achat d'un logement dans le bourg

Depuis l'abandon par Creusalis (HLM de la Creuse) du projet de construction de logements locatifs dans l'écoquartier et la mise en vente de certains logements HLM, l'offre locative a diminué pendant que la demande croit. Devant cette situation de tension, il apparaît important de constituer un parc locatif communal pour répondre à cette demande. Un petit logement dans le bourg appartenant à Mme Hélène Pavie est à vendre au prix de 35 000 €. Il pourrait être loué en tant que logement passerelle. Le conseil valide à l'unanimité, l'achat de ce logement qui nécessite peu de travaux.

-DCM 2020/55 : Réalisation d'un emprunt pour l'achat d'un logement par la commune

Suite à la décision prise par le conseil d'acheter un logement pour répondre à la forte demande locative, Madame la maire présente un tableau des différentes offres de prêt reçues des banques consultées pour cet achat. Après examen des offres le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir celle du Crédit Agricole pour un emprunt de 45 000 € à taux fixe de 0,71 % sur 20 ans. Le loyer sera fixé en fonction des échéances de remboursement y compris la part travaux nécessaire au fur et à mesure des années d'utilisation du logement.

-DCM 2020/56 : Dissolution du budget annexe CCAS et intégration au budget principal

Le trésorier a conseillé à la commune de dissoudre le budget annexe CCAS et de l'intégrer au budget principal. Cette décision ne modifie en rien l'existence et l'activité du CCAS. *Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

-DCM 2020/57 : Remise de loyer de la SNC La Feuillade

Pour apporter son soutien à l'auberge communale impactée par la crise sanitaire, le conseil décide à l'unanimité d'accorder une remise exceptionnelle de deux mois de loyer à la SNC La Feuillade, pour un montant de 1009,20 €.

-DCM 2020/58 : Remboursement des acomptes suite à l'annulation de réservations de gîtes dans le cadre de la crise sanitaire

Le conseil valide à l'unanimité la possibilité de rembourser les acomptes aux personnes ayant du annuler leurs réservation de gîtes pendant la période de la crise sanitaire.

-DCM 2020/59 : Réponse à la demande d'avis pour la construction d'un tiers lieu à usage professionnel pour le studio multi média Les sœurs Grées à Mercier – Ferrier, adressé par M. Pierre Redon le 10 mai 2020.

La parcelle concernée par le projet de construction de bâtiment ne répond pas aux critères nécessaires pour la rendre constructible et le projet devrait obtenir une dérogation. Sachant qu'un PLUI doit être mis en place et permettra de mener un travail dans chaque village pour déterminer les futures zones urbanisables, que la préservation des espaces apparaît comme un enjeu capital pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire et qu'une dérogation serait la porte ouverte à un mitage progressif du territoire, le conseil municipal par 7 voix contre et 3 abstentions a décidé de ne pas répondre favorablement à la demande de M. Pierre Redon.